

■ **Park Fiduciaire SARL**, à Meinier, CH-660-0547986-7, tenue de comptabilités (FOSC du 29.11.2002, p. 7). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Communication aux associés: par écrit ou par courriel. La clause statutaire relative à l'apport en nature effectué à la constitution est abrogée conformément à l'art. 628 al. 4 CO. Barbier Philippe n'est plus associé ni gérant; ses pouvoirs sont radiés et sa part de CHF 20'000 a été cédée à Jacques Henri-Albert, de Chêne-Bourg, à Meinier, nouvel associé pour 20 parts de CHF 1'000 suite à la division de la part de CHF 20'000. Nouveaux statuts du 29.06.2009. Gérant: l'associé Jacques Henri-Albert avec signature individuelle. Selon déclaration du gérants du 29.06.2009, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint.

Registre journalier no 10887 du 14.07.2009

(05149344 / CH-660.0.547.986-7)